

Protection des données et transparence

Bulletin d'information, n° 24, décembre 2012

Le bureau des préposées à la protection des données et à la transparence vous adresse son bulletin d'information. Son but est d'informer les responsables LIPAD, systèmes d'informations et autres services intéressés par la protection des données et la transparence au sein des institutions publiques et parapubliques du canton de Genève.

Ce bulletin peut être transmis à toute personne intéressée.

Budget 2013

La préposée a été auditionnée le 5 décembre par la commission des finances du Grand Conseil sur le budget 2013. Elle a pu à cette occasion demander formellement la restitution des deux postes supprimés au budget 2012. À l'appui de sa demande, elle a produit un dossier exposant les tâches supplémentaires qui incombent au PPDT depuis 2012, les activités légales que le PPDT a dû suspendre en tout ou partie depuis juin 2012, en raison de la suppression des postes, ainsi qu'un résumé des activités déployées en 2011 :

http://www.ge.ch/ppdt/doc/PPDT_dossier_commission_finances_2013.pdf

Nos activités

Fiche informative

La fiche sur l'archivage et la destruction de l'information a été mise à jour. Elle comprend une nouvelle annexe expliquant par un schéma le cycle de vie et statuts des dossiers et des documents :

http://www.ge.ch/ppdt/doc/fiche_informative_archivage_destruction_novembre_2012.pdf

Vidéosurveillance

Ville de Lancy : le PPDT a délivré un [agrément](#) à la commune le 29 octobre dernier concernant l'installation d'un système de vidéosurveillance sur le domaine public. Le 5 décembre 2012 le PPDT, invité par le chef de projet, a pu assister aux tests de sécurité du système.

Recommandation (protection des données)

La préposée suppléante a rendu une recommandation à l'attention des Hôpitaux universitaires de Genève les invitant à compléter le dossier médical d'une de leur patiente et à rectifier certaines des données inexactes qu'il contient :

http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/RECOMMANDATION_R2012_005_anonymisee.pdf

Recommandation (transparence)

La préposée a rendu une recommandation à l'attention du département de l'instruction publique, de la culture et du sport l'invitant à communiquer au requérant les notes de frais et honoraires, pages de garde et relevés détaillés relatifs à l'activité déployée par l'avocat qu'elle a mandaté dans le cadre d'une procédure l'ayant opposé l'année dernière au requérant, mais à refuser de lui communiquer un échange de correspondance entre le département et son avocat :

http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/RECOMMANDATION_ID_17_12_12_anonymisee.pdf

Prise de position (protection des données)

Administration en ligne : le PPDT, qui avait élaboré une [prise de position](#) en automne 2011 sur la mise en œuvre des dérogations à la LIPAD, autorisées le temps de l'expérimentation (art. 69 LIPAD), a été invité par la direction générale des systèmes d'information de l'Etat de Genève (DGSi) à procéder à une évaluation intermédiaire dans le courant de l'année 2013. Pour ce faire, le PPDT et la DGSi ont élaboré un certain nombre d'indicateurs à l'attention des différents services délivrant des prestations en ligne ainsi que du socle Ael lui-même. Ce tableau d'indicateurs figure désormais en annexe à la prise de position de 2011 : http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PP_annexe_2012_DGSi_PPDT_Questionnaire_V.pdf

Jurisprudence

Tribunal fédéral

ATF 1B_563/2012. Les autorités peuvent surveiller l'installation téléphonique qu'une personne recherchée appelle régulièrement. Le Tribunal fédéral a autorisé le Ministère public du canton de Zurich à poursuivre la mise sur écoute du téléphone de l'amie d'un voleur présumé : <http://tinyurl.com/bocqew6>

Chambre administrative de la Cour de justice

[ATA/805/2012](#) En tant qu'institutions publiques, les communes sont soumises à la LIPAD. Les rapports des commissions du Conseil municipal sont des documents publics, dont l'accès peut être demandé en application de la LIPAD, contrairement aux procès-verbaux de ces commissions, qui sont confidentiels. Accès admis en l'espèce aux documents intitulés à tort « procès-verbaux », mais qui sont dans les faits des rapports de commissions.

Législation

Ordonnance sur la gestion électronique des affaires dans l'administration fédérale (Ordonnance GEVER) du 30 novembre 2012

L'administration fédérale devrait à l'avenir traiter ses affaires par voie électronique. Ces prescriptions, qui devront être mises en œuvre d'ici à la fin de 2015 au plus tard, règlent les principes du traitement des données et les exigences à remplir pour assurer la sécurité des informations. Cette ordonnance, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2013, garantira une gestion des affaires conforme au droit, efficace, transparente et sûre : <http://www.admin.ch/ch/f/as/2012/6669.pdf>

Ordonnance sur les mesures de police administrative de l'Office fédéral de la police et le système d'information HOOGAN (OMpaH)

La modification qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013 vise à introduire de nouveaux éléments constitutifs d'infractions et à fixer les droits d'accès au système d'information HOOGAN dans l'ordonnance. HOOGAN contient des données concernant des personnes qui ont eu un comportement violent lors de manifestations sportives en Suisse ou à l'étranger. En se fondant sur la LMSI, l'Office fédéral de la police (fedpol) est chargé de prononcer les interdictions de se rendre dans un pays donné à l'encontre des auteurs de troubles. Les droits d'accès des services compétents de la Confédération et des cantons au système d'information HOOGAN figurent désormais en annexe de l'ordonnance. Les cantons peuvent toujours traiter des informations dans HOOGAN : <http://www.ejpd.admin.ch/content/dam/data/pressemitteilung/2012/2012-12-141/vvmh-f.pdf>

Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a lancé une consultation sur une modification du code civil (CC), visant à moderniser le registre de l'état civil et le registre foncier. L'utilisation du numéro AVS en tant qu'identificateur des données foncières est envisagée. Dans le cadre du système électronique d'informations foncières eGRIS, les prestations pourront concerner l'accès en ligne aux données du registre foncier, la communication des données du grand livre consultables sans justification d'un intérêt et les communications et les transactions par voie électronique : http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2245/Systeme-d-information-de-personne_Projet_fr.pdf

Publications

Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information MELANI

[UPIC - e-banking: appels téléphoniques d'escrocs à l'affût de données d'ouverture de session](#)
Des courriels d'hameçonnage en circulation en Suisse demandent à la victime d'indiquer son numéro de compte et son numéro de téléphone. Dans un deuxième temps, la victime est contactée par des escrocs qui, sous prétexte d'améliorer les mesures de sécurité, tentent de lui soutirer son mot de passe et le deuxième élément de sécurité. Les cybercriminels peuvent ainsi se connecter au compte bancaire de la victime.

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données Fribourg

Publication du deuxième bulletin d'information de l'année : http://appl.fr.ch/friactu_inter/handler.ashx?fid=6443

Préposé fédéral (PPDT)

Publication d'une nouvelle édition du bulletin d'information [datum 01/2012](#)

Transparency International Suisse

Le niveau de la corruption, des abus de pouvoir et des transactions opaques demeurent très élevés dans la plupart des pays. L'indice de perception de la corruption (Corruption Perceptions Index, CPI) 2012 de Transparency International démontre que la corruption continue à causer d'importants dommages aux populations. En Suisse également, le secteur public n'a pas été épargné. Il n'y a donc pas lieu de se reposer sur sa 6ème place dans le CPI. Transparency International Suisse demande que la Confédération ainsi que les cantons et les communes prennent des mesures pour réduire les risques de corruption et de favoritisme au sein de leurs administrations. En font partie des règles claires sur l'acceptation des cadeaux et des invitations, des processus transparents en particulier lors des appels d'offres ainsi que la création de bureaux indépendants auprès desquels les déclencheurs d'alerte puissent signaler des manquements : http://www.transparency.ch/fr/aktuelles_schweiz/meldungen/2012_12_04_CPI.php

Actualités de la CNIL – Commission nationale de l'informatique et des libertés (France)

[Cahier Innovation et Prospective n°1 : Le futur de la vie privée vu par 42 experts](#) A l'occasion de la journée « vie privée 2020 », la CNIL diffuse le premier numéro des cahiers innovation & prospective. Ce numéro est consacré à la synthèse d'une réflexion prospective sur les enjeux de la vie privée, les libertés et les données personnelles à horizon 2020 menée au cours d'entretiens avec des experts du numérique, d'horizons variés.

[Les conseils de la CNIL pour mieux maîtriser la publication de photos](#) Chaque jour plus de 300 millions de photos sont partagées sur les réseaux sociaux. Au moment où les appareils photos deviennent connectés, où les applications photos sur mobile facilitent le partage, les photos et les vidéos constituent le cœur d'activité du Web social. Quels sont les comportements, les perceptions, les stratégies des internautes en termes de partage et d'identification des photos sur Internet ? Quelle maîtrise ont-ils des outils qui permettent d'en contrôler la visibilité et la sécurité ? La CNIL a demandé à TNS Sofres de mener une étude auprès des internautes afin de comprendre quelle place occupent aujourd'hui les photos dans la vie numérique. Cette étude révèle une ambivalence des comportements et des perceptions, ainsi que des pratiques très différentes selon les âges. Enfin, elle souligne une demande sociale forte pour la simplification des paramètres de confidentialité.

[Quantified Self : comment mieux se connaître grâce à ses données](#) Mesurer le nombre exact de pas parcourus dans la journée, calculer les calories consommées en fonction de ses repas, analyser la qualité de son sommeil, etc. La multiplication des applications et des capteurs en tout genre amène les adeptes du "Quantified Self" à tout mesurer de leur vie et de leurs habitudes. Cette tendance, à la croisée des problématiques posées par les applications mobiles et les capteurs connectés, entraîne de nouvelles formes de partage des données personnelles.

Confederation of European Data Protection Organisations (CEDPO)

La CEDPO, qui regroupe les organisations de protection des données de l'Allemagne, de la France, de la Hollande et de l'Espagne, a pris position sur la proposition de la Commission européenne de modifier le règlement du parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) :

http://www.novosite.nl/editor/assets/cedpo/Executive%20Summary_first%20CEDPO%20paper.pdf

Conférences, formations et séminaires

Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel AFCDP

7^{ème} Université des CIL, à l'attention des professionnels de la conformité à la loi Informatique et Libertés. Le PPDT participe aux ateliers et présentera le service interactif de sensibilisation à la protection des données et à la transparence ThinkData.ch.

Paris, vendredi 25 janvier 2013 : <http://www.afcdp.net/Decouvrez-le-programme-de-la-7eme>

CLUSIS

L'association suisse dédiée à la sécurité de l'information consacre sa Journée stratégique 2013 à la *communication dans la gestion de crise*.

Genève, vendredi 25 janvier 2012 : <http://tinyurl.com/cb22j3c>

ThinkServices

A l'occasion de la journée de la protection des données, le **ThinkGroup Données, Société et Transparence** organise une conférence pour le lancement de la version 2 de [ThinkData.ch](#) avec la participation du Professeur Ebrahimi Touradj (EPFL), qui s'exprimera sur le thème de la vidéo surveillance, et la tenue d'une table ronde consacrée à la « réappropriation du droit à ses données à l'ère du numérique ».

Lausanne, IDHEAP, lundi 28 janvier 2012, de 14 à 16 heures :

<http://www.amiando.com/ThinkData2013.html>

Europa Institut an der Universität Zürich

«6. Tagung zum Datenschutz - Jüngste Entwicklungen». Die diesjährige Tagung beleuchtet die aktuellen Tendenzen auf europäischer Ebene - insbesondere den Entwurf der Revision der EU Datenschutzrichtlinie und die Arbeiten an der Datenschutzkonvention des Europarates - und untersucht deren Relevanz für die Schweiz.

Zürich, Dienstag, 29. Januar 2013 : <http://tinyurl.com/cxqhwht>

Sensibilisation à la protection des données et transparence (LIPAD)

Ce cours, organisé par le PPDT en collaboration avec l'Office du personnel de l'Etat, est destiné à tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices occupant une fonction administrative à l'Etat de Genève. Il a pour objectif d'identifier les grands principes en matière de protection des données et transparence et comprendre ses droits et ses devoirs.

Genève, le 11 avril 2012, de 13h à 16h30 <http://tinyurl.com/c8doehb>

RAPPEL

Le préposé cantonal (PPDT) propose des rencontres thématiques LIPAD :

Début 2013, les préposés proposeront des ateliers pratiques, ouverts à toute personne chargée de la mise en œuvre de la loi sur la protection des données et la transparence au sein de son institution (par exemple, responsable de la sécurité informatique, responsable des systèmes d'information, responsable RH, responsable LIPAD et son délégué, déclarant CatFich).

Seront traitées de problématiques spécifiques (par exemple, comment mettre en place cette responsabilité au sein de petites institutions ayant peu de forces de travail) ou de thèmes tels que l'élaboration de directives, la déclaration des fichiers, la tenue de dossiers RH, etc.

Pour en déterminer tant le format que le contenu, nous vous invitons à remplir le questionnaire sur doodle :

<http://doodle.com/r3xfgbfnmw9abf5>

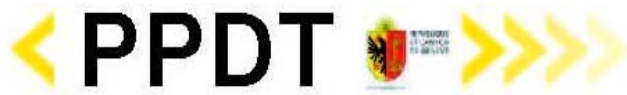
Nos collaborations en réseau

Préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT) Jura Neuchâtel

La convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE) entre en vigueur le 1er janvier 2013 : <http://www.ppd-june.ch/fr/index.html>

Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)

Les autorités de protection des données francophones ont adopté la première déclaration de l'AFAPDP, la [Déclaration de Monaco](#), dans laquelle elles rappellent leur place dans le débat international et leur volonté de coopérer avec d'autres réseaux linguistiques et régionaux, ainsi que l'urgence d'adopter un instrument juridique international de protection des données personnelles <http://www.afapdp.org>



Important

Cette lettre d'information n'est pas un groupe de discussion. Nous ne transmettrons à personne les adresses ni ne les utiliserons à des fins commerciales.

Si vous désirez donner des informations pour un prochain numéro, envoyez un message avec une référence internet à : ppdt@etat.ge.ch

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin vous pouvez vous désinscrire de cette liste de distribution en écrivant à : ppdt@etat.ge.ch